

Intermédiaire

Numéro : 080954

LILLE - TETARD ASSURANCES
25 BD DE LA LIBERTE
59800 LILLE
Tél. : 0320571416
E-mail : lillemaireandre@agence.generali.fr
N° ORIAS : 20004243

Prospect

Référence client : 088731954

AGESSY - VACHERAND SYND
6 PLACE CHARLES DE GAULLE
59270 BAILLEUL

Devis d'assurance

établi le : **6 mai 2025**
sous le numéro : **62243826**

14416A / TETARD ALISTER / CAA3150

Vos préoccupations

Préserver votre patrimoine immobilier contre tous évènements qui constituent une menace pour vos biens.

Bénéficier d'une sécurité juridique lorsque votre responsabilité civile est mise en cause.

Suite du devis n° 62243826

Vos Informations

Le présent devis est établi sur la base de vos réponses à nos questions.

Qualité de l'Assuré

Quelle est la qualité de l'assuré ?
L'assuré est Syndic professionnel.

Description du site : 4 Rue Simone de Beauvoir Res ALBA 59810 Lesquin

Quelle est la surface totale développée des bâtiments assurés ?

- La surface totale développée des bâtiments, additionnée des rez-de-chaussée et de chacun des niveaux, est de 1800 m²

Les toitures formant terrasses ne sont pas décomptées. Les balcons, loggias, terrasses, combles, greniers, buanderies, box, garages, caves et sous-sols non aménagés en locaux d'habitation, bureaux ou ateliers ne sont pris en compte que pour 50 % de leur surface

Quel est le nombre de niveaux du bâtiment le plus haut (y compris Rez-de-chaussée mais hors sous-sol et parking souterrain) ?

- Le nombre de niveaux est de 4.

Quelle est l'année de construction du site ?

- L'année de construction est 2022.

Occupation du site

Quel est l'usage du ou des bâtiments ?

- Habitation exclusif (bureaux <= 25% de la superficie)

Déclarations relatives au site

Les bâtiments sont-ils construits et couverts en matériaux durs pour plus de 75% ?

- Oui

Les bâtiments sont-ils d'une hauteur inférieure à 50 mètres ?

- Oui. Le plancher bas du dernier niveau des bâtiments est situé à moins de 50 mètres du sol le plus haut utilisable par les engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie.

Les bâtiments sont-ils construits selon les normes de Haute Qualité Environnementale (HQE) ?

- Non

Le site comporte-t-il une piscine intérieure ou extérieure ?

- Non

Les bâtiments sont-ils occupés à plus de 70% de la surface développée ?

- Oui

Les bâtiments sont-ils en cours de réhabilitation ?

- Non

Suite du devis n° 62243826

Les bâtiments sont-ils soumis à un arrêté de mise en sécurité ?

- Non

Les bâtiments sont-ils un château, un manoir, un risque classé ou répertorié, en tout ou en partie, par le service des monuments historiques du Ministère des Affaires Culturelles ?

- Non

Les bâtiments abritent-ils une des professions ou activités suivantes : ambassade, consulat, bowling, casino, salle de jeux, discothèque, boîte de nuit, sex-shop, cabaret, bar avec piste de danse ou autres établissements de même nature, piscine ouverte au public, bazar, solderie, brocanteur, cuisiniste, dépôts ou dépôts vente de particuliers ou de professionnels, garde-meubles, hôtels meublés ou sans étoile, permanence politique ou syndicale, meubles (ventes), literie, locaux à usage d'exploitation agricole ou relevant d'un bail rural ?

- Non

Les bâtiments comportent-ils des installations d'énergies renouvelables ?

- Non

Les bâtiments comportent-ils un centre commercial de plus de 3.000 m² ?

- Non

Les bâtiments sont-ils situés dans une galerie marchande d'un hyper ou supermarché ?

- Non

Quel est le nombre de bâtiments à assurer ?

- 1 Bâtiment

Quel est le type de toiture des bâtiments à assurer ?

- Terrasse

Les bâtiments comportent-ils des sous-sols et/ou parkings souterrains ?

- Oui

Antécédents du site

La copropriété est-elle en procédure de sauvegarde ?

- Non

Le site a-t-il été précédemment assuré ? Si oui, disposez-vous d'un relevé d'informations certifiant les antécédents ?

Le site était précédemment assuré auprès de l'Assureur SMABTP sous le numéro de contrat 8251000. Vous disposez d'un relevé d'informations du précédent assureur certifiant les antécédents.

Combien de sinistres, la copropriété a-t-elle déclaré au cours des 36 derniers mois ?

- La copropriété n'a pas déclaré de sinistre au cours des 36 derniers mois

Suite du devis n° 62243826

Notre proposition

Les points forts de notre offre

Notre offre « Generali Protection Immeuble » est une solution complète qui permet de vous couvrir efficacement en cas d'incendie, dégât des eaux, vol, bris de glaces ou autres événements pouvant menacer votre bien immobilier.

Cette offre vous permet également de bénéficier :

- D'un service de spécialistes en risques immobiliers et prévention,
- D'un bilan personnalisé, pouvant être effectué sur site, des risques liés à votre patrimoine,
- De services réactifs pour une résolution agile et efficace de vos sinistres.

Les garanties du contrat proposé

Les montants maximums de garantie

DOMMAGES DIRECTS AUX BIENS	
Bâtiments	Valeur de reconstruction à neuf
Installations énergies renouvelables	0 EUR
Mobilier à usage collectif	10 000 EUR
Biens extérieurs	7 500 EUR

Indexation

Les montants de garantie et les franchises , ainsi que les cotisations , varient en fonction de l'indice FFB (Fédération Française du Bâtiment)

L'indice de base applicable au présent devis est fixé à : 1 179,50

Suite du devis n° 62243826

Notre proposition (suite)

Les événements garantis

Les montants maximums de garantie sont mentionnés au tableau ci-avant.

Evènements de base	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Incendie, explosion et événements assimilés	Capitaux assurés	0 EUR
Dont:		
- Attentats et actes de terrorisme	Capitaux assurés	Franchise incendie
- Action de l'électricité	15 000 EUR	Néant
- Choc de véhicules terrestres à moteur identifiés hors propriétaire, gardien ou conducteur	Capitaux assurés	1 500 EUR
- Choc de véhicules terrestres à moteur non identifiés	15 000 EUR	1 500 EUR
Tempêtes, grêle, poids de la neige	Capitaux assurés	300 EUR
Evènements climatiques (hors catastrophes naturelles et tempêtes, grêle, poids de la neige)	250 000 EUR	1 200 EUR
Dont:		
- Eaux de ruissellement	25 000 EUR	Franchise événements climatiques
Actes de vandalisme	20 000 EUR	600 EUR
Actes de sabotage, émeutes et mouvements populaires	Capitaux assurés	600 EUR
Dégâts des eaux	Capitaux assurés	0 EUR
Dont:		
- Recherche des fuites	8 000 EUR	Franchise dégâts des eaux
- Dont réparation des canalisations hydrauliques intérieures	2 000 EUR	Franchise dégâts des eaux
- Refoulement des égouts, caniveaux, fosses d'aisance ou septiques	25 000 EUR	Franchise dégâts des eaux
- Dommages matériels causés par tout fluide	15 000 EUR	Franchise dégâts des eaux
- Pertes d'eau et autres liquides	6 000 EUR	Franchise dégâts des eaux
- Canalisations enterrées	30 000 EUR	10 % du montant des dommages - Minimum 500 EUR

5/11

Suite du devis n° 62243826

Notre proposition (suite)

Evènements de base	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Effondrement accidentel	Seuil intervention aux DG	Néant
Catastrophes technologiques pour les biens à usage d'habitation	Souscrit	Néant
Catastrophes naturelles	Souscrit	Franchise réglementaire

Les garanties et les montants maximums de garantie

Les garanties pour lesquelles il est indiqué « Non souscrit » ne sont pas couvertes

Frais et Pertes après évènements de base	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Frais de décontamination et frais de mise en conformité	300 000 EUR	Néant
Pertes de loyers	2 années	Néant
Honoraires d'architecte	8 % de l'indemnité bâtiments et contenu	Néant
Autres frais et pertes justifiés	20% de l'indemnité bâtiments et contenu	Néant
Dont:		
- Frais de déplacement et remplacement des objets mobiliers	8 000 EUR	Néant
- Honoraires d'expert d'assurés	Barème aux DG	Néant
- Honoraires de bureaux d'études	5 % de l'indemnité bâtiments	Néant
- Frais de démolition, de déblais et d'enlèvement des décombres	Frais réels	Néant
- Cotisation dommages-ouvrage	Frais réels	Néant
- Taxes d'encombrement de la voie publique	Frais réels	Néant
- Destruction du bâtiment sur ordre des pouvoirs publics	Frais réels	Néant
- Frais de gardiennage et de clôture provisoire	5 000 EUR	Néant
- Mesure de sauvetage	Frais réels	Néant

Garanties complémentaires	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Vol	Capitaux assurés	0 EUR

6/11

FSIP0086 / 639256193

204D H

Suite du devis n° 62243826

Notre proposition (suite)

Garanties complémentaires	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Dont:		
- Vol des clés y compris remplacement des serrures	10 000 EUR	Franchise vol
- Vol des fonds au domicile avec agression, violence ou effraction	30 000 EUR	Franchise vol
- Vol des fonds au domicile autres circonstances garanties	8 000 EUR	Franchise vol
- Vol des fonds en cours de transport ou perte par cas de force majeure	15 000 EUR	Franchise vol
- Détournement des fonds	30 000 EUR	Franchise vol
- Frais de démolition, de déblais et d'enlèvement des décombres	Frais réels	Néant
- Taxes d'encombrement de la voie publique	Frais réels	Néant
- Frais de déplacement et remplacement des objets mobiliers	8 000 EUR	Néant
- Frais de gardiennage et de clôture provisoire	5 000 EUR	Néant
Bris des glaces	Capitaux assurés	0 EUR
Dont:		
- Détériorations de la façade du bâtiment	20 000 EUR	Franchise bris des glaces
- Frais de gardiennage et de clôture provisoire	5 000 EUR	Néant

Garanties optionnelles	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Pertes indirectes justifiées	10 % de l'indemnité bâtiments et contenu	Néant
Dont:		
- Honoraires de syndic après événements de base	5 000 EUR	Néant
Bris de machines et dommages électriques	5 000 EUR	10 % du montant des dommages - Minimum 500 EUR
Façades en murs rideaux	Non souscrit	Néant
Bris des installations énergies renouvelables	Non souscrit	Néant
Piscine	Non souscrit	Néant
Dommages aux parties communes par déménageurs identifiés	Non souscrit	Néant

7/11

Suite du devis n° 62243826

Notre proposition (suite)

Responsabilités civiles	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Responsabilité civile suite incendie ou dégâts des eaux	Souscrit	Néant
Dont:		
- Recours des locataires	3 500 000 EUR	Néant
- Dont dommages immatériels consécutifs	500 000 EUR	Néant
- Recours des voisins et des tiers (y compris les copropriétaires)	3 500 000 EUR	Néant
- Dont dommages immatériels consécutifs	500 000 EUR	Néant
- Recours suite à fuites des canalisations enterrées	30 000 EUR	700 EUR
Responsabilité civile propriétaire d'immeuble	8 000 000 EUR	Néant
Dont:		
- Faute inexcusable	1 500 000 EUR par an	Néant
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 EUR	Néant
- Dont dommages consécutifs à un vol ou une tentative de vol	75 000 EUR	Néant
- Dont dommages immatériels consécutifs	300 000 EUR	Néant
- Dont responsabilité locative occupation temporaire assemblée générale	1 500 000 EUR	Néant
- Atteinte à l'environnement d'origine accidentelle	600 000 EUR	Néant
- Retard ou omission distribution courrier : Dommages immatériels non consécutifs	75 000 EUR	300 EUR
- RC conseil syndical: Dommages immatériels non consécutifs	150 000 EUR	300 EUR

Protection juridique	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Défense amiable ou judiciaire	Souscrit	Néant
Protection juridique immeuble	Non souscrit	Néant

Service et assistance	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Maintien service gardien	Non souscrit	Néant
Assistance Generali Immeuble	Non souscrit	Néant

8/11

FSIP0086 / 639256193

204D H





Suite du devis n° 62243826

Notre proposition (suite)

Vos Clauses

CLAUSE 149 : TOLÉRANCE OCCUPATION PROFESSIONNELLE

Une occupation professionnelle d'activités exercées en bureaux, avec ou sans réception de clientèle / patientèle, est autorisée dans la limite de 25% de la superficie déclarée pour les bâtiments à usage exclusif d'habitation.

Suite du devis n° 62243826

Votre contrat Generali Protection Immeuble

L'offre qui vous est proposée est valable pour une durée de 3 mois à compter du 6 mai 2025. Elle est établie sur les bases de vos réponses à nos questions et des dispositions tarifaires en vigueur à ce jour.

Votre cotisation

Si vous choisissez de souscrire votre contrat, la prime annuelle TTC sera de 1 500,33 €.

La durée de votre contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Il peut être résilié chaque année moyennant un préavis de 2 mois avant le 1er juin, date anniversaire du contrat.

Protection des données personnelles

Vous reconnaissez avoir reçu, avant d'avoir fourni vos données personnelles, la « notice d'information sur la protection des données personnelles ».

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de cette opération font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est **GENERALI IARD**.

Le traitement des données a pour finalité la réalisation de mesures précontractuelles, d'actes de souscription, de gestion et d'exécution ultérieure du contrat, y compris de profilage. A ce titre, elles pourront être utilisées à des fins de recouvrement, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contentieux, d'examen, d'appréciation, de contrôle et de surveillance du risque. Ces traitements ont comme base juridique l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles.

Ces informations auront également pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le respect des obligations réglementaires. Ces traitements ont comme base juridique le respect des obligations légales.

Ces informations pourront être utilisées pour des besoins de prospection commerciale, y compris de profilage, ainsi que pour permettre la lutte contre la fraude à l'assurance et à des fins d'études statistiques et actuarielles. Ces traitements ont comme base juridique l'intérêt légitime.

Dans les conditions prévues par la réglementation :

Vous disposez du droit de prendre connaissance des informations vous concernant et le cas échéant de demander à les corriger, notamment en cas de changement de situation.

Vous disposez également du droit de demander d'effacer ou de limiter l'utilisation de vos données, notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires.

Enfin, vous pouvez récupérer dans un format structuré les données que vous nous avez fournies lorsque ces dernières sont nécessaires au contrat ou lorsque vous avez consenti à l'utilisation de ces données.

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles, notamment concernant la prospection commerciale.

Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande après avoir fourni une preuve de votre identité à l'adresse suivante : droiddaces@generali.fr ou à l'adresse postale suivante : **Generali – Conformité - TSA 70100 75309 Paris Cedex 09**.

Nous vous invitons à consulter le document sur « l'Information sur la protection des données personnelles » qui vous a été remis ou qui figure dans vos dispositions générales ou à la rubrique « Vos données personnelles » sur le site www.generali.fr.



Suite du devis n° 62243826

La Composition de votre contrat

Si vous choisissez de souscrire, votre contrat se composera des Dispositions Particulières reprenant les éléments essentiels du présent devis ainsi que des Dispositions Générales Generali Protection Immeuble N°GA6B21C dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire.

Signature de l'assureur
Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

Signature du prospect

Le présent devis constitue un tout indissociable de 11 pages.
La signature par le prospect de l'une quelconque de ces pages emporte acceptation irrévocable de l'ensemble du contenu de ce devis, et validation de la retranscription des réponses du prospect aux questions qui lui ont été posées en vue de l'établissement de ce devis.

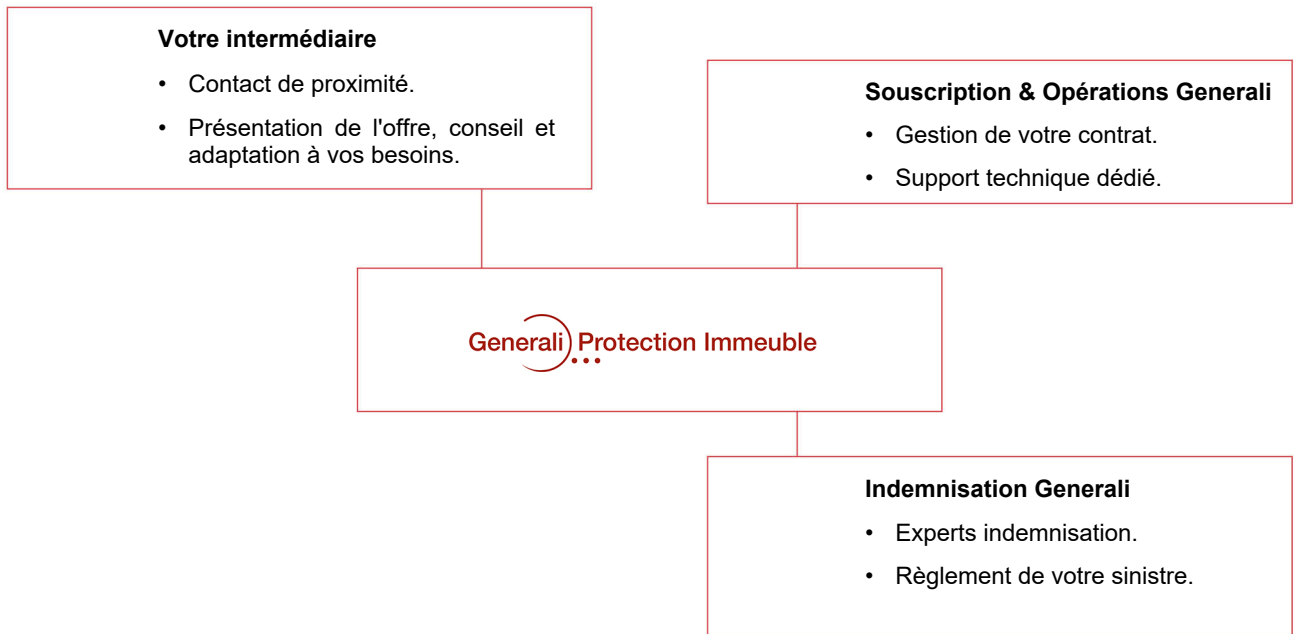
11/11

Notre organisation pour répondre à vos besoins

A la direction clients entreprise dommages, nous avons constitué une équipe expérimentée de 700 collaborateurs dédiée au marché de l'entreprise et intégrant toute la chaîne de valeur de l'assurance.

Parmi eux, des experts sont à votre disposition :

- des équipes de souscription réactives, organisées par type de risque ;
- des services de gestion spécialisés et dédiés par risque.



Generali en France : une expertise reconnue

Generali France est aujourd'hui l'un des principaux assureurs de l'Hexagone.

Generali France s'appuie sur plus de 10 000 collaborateurs et agents généraux pour offrir des solutions d'assurance à 7 millions de clients, particuliers ou bénéficiaires de garanties dans le cadre de leur activité ainsi que 800 000 entreprises et professionnels.

La protection du patrimoine, la préparation de l'avenir, la protection des proches et de la vie quotidienne, la couverture de l'activité professionnelle et de l'entreprise sont au cœur de notre métier.

Generali France se positionne comme **leader** dans plusieurs branches :

- **acteur majeur** en épargne individuelle et en prévoyance ;
- **1er assureur généraliste sur le marché de retraite Madelin** pour les travailleurs non-salariés (professions libérales, artisans, commerçants et petites entreprises) ;
- **l'un des premiers fournisseurs** des conseillers en gestion de patrimoine indépendants et des banques.

Notre gamme de produits

Découvrez les solutions d'assurance Generali dédiées aux entreprises.



Vos biens professionnels

- Bâtiments et leurs aménagements.
- Outils de production.
- Matériels, systèmes et données informatiques.
- Véhicule professionnel et/ou parc de véhicules.
- Stocks, marchandises transportées.



Votre activité

- Perte d'exploitation.
- Responsabilité civile.
- Responsabilité civile mandataire social.
- Protection juridique.
- Garantie homme clé.



Vous et vos salariés

- Frais de santé.
- Prévoyance.
- Retraite.
- Indemnité de fin de carrière.

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est au coeur de nos démarches :

- développer une approche responsable de notre métier d'assureur avec **Generali Performance Globale** : accompagnement des PME dans la prévention de leurs risques grâce à une méthode de scoring novatrice, certification des entreprises par un label donnant droit à des avantages de prix et de services ;
- animer nos parties prenantes autour d'initiatives durables ; création et animation du mouvement « **Entrepreneurs d'avenir** » favorisant une dynamique d'échange entre plus de 750 entreprises souhaitant conjuguer performance économique et rentabilité sociétale.

Generali dans le monde

Generali, fondé en 1831 à Trieste, est aujourd'hui un acteur majeur de l'assurance au niveau mondial.

De dimension internationale et particulièrement bien implanté en Europe centrale et de l'Est, en Asie et en Amérique latine, Generali offre un service international aux entreprises clientes opérant sur ces marchés.

Au niveau international, Generali assure, par le biais de Generali Employee Benefits, la conception et le suivi des programmes d'assurance de personnes sur mesure de 1 500 multinationales.

En Dommages, Generali Global Corporate & Commercial est l'entité du Groupe en charge de l'offre à destination des moyennes et grandes entreprises internationales.

Le Groupe est par ailleurs l'un des acteurs majeurs dans le domaine de l'assistance via sa filiale Europ Assistance. Les 76 000 collaborateurs du Groupe sont au service de plus de 72 millions de clients.